

Titre	Désignation d'un représentant de la ville de Poitiers à l'association Chenelle	N°ordre	34
Pièce(s) jointe(s)			
N° identifiant	2023-0200	Rapporteur(s)	Mme Léonore MONCOND'HUY
Étudiée par	Commission Développement local et rayonnement		
Direction Générale Adjointe Ressources Direction Assemblées - Juridique			

Par délibération n° 2023-0170 en date du 9 octobre 2023, le Conseil municipal a validé l'adhésion à l'association Chenelle. Cette association a pour objet, pour le territoire de Poitiers, d'accompagner la démarche Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD) en contribuant à la structuration de ce nouvel écosystème et en animant la dynamique locale.

Conformément à l'article 5 des statuts de l'association, il convient de désigner un représentant titulaire de la ville de Poitiers et son suppléant à l'association Chenelle. Sont proposés M. Bastien BERNELA comme titulaire et Mme Julie REYNARD comme suppléante.

Madame la Maire informe l'assemblée que selon l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à la nomination ou à la proposition, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

**Après examen de ce dossier, le Conseil municipal décide :**

- **à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à la nomination ou à la proposition**
- **conformément aux articles L. 2121-33 et L. 2122-25 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), de désigner M. Bastien BERNELA comme titulaire et Mme Julie REYNARD comme suppléante, pour représenter la ville de Poitiers à l'association Chenelle.**